

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
LUNDI 03 AOUT 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 03 août 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Etaient présents :** Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonnier, Roland Puech, Michèle Valentin, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet et Bruno Christophe.

**Etaient absents :** Marcel Meyssonnier et Jean-Paul Brustel qui avaient donné pouvoir respectivement à Jean-Luc Fraisse et Roland Puech.

**Etait excusé :** Jean-Michel Jamon.

**Secrétaire de séance :** Gilbert Caroff-Duflos a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Adoption du procès verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1-Délibérations :**

• **Projet de rénovation de la mairie :**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance car, pour des raisons de calendrier, la commission bâtiments élargie n'a pas pu se réunir avant les congés de l'atelier d'architecture Panthéon.

• **Acquisition des parcelles B-1831 et B-1832 à Fonteline :**

En raison des servitudes qui grèvent les parcelles B-1831 et B-1832, le propriétaire propose de les céder à la commune. Celles-ci se trouvent en effet comprises dans le périmètre immédiat du captage de Fonteline ce qui les rend, de fait, inconstructibles et incultivables. Le coût de cet achat est de 1 500 € pour 2 588 m<sup>2</sup>, soit 0,58 €/m<sup>2</sup>. La commune ayant relancé la procédure de protection du captage est très intéressée par cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acheter les parcelles B-1831 et B-1832, sises à Fonteline, à l'indivision issue du décès de M. Gorgues Aimé, au prix de 1 500 € et autorise M. le maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

• **Convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau et assainissement, explique au conseil que, depuis plus de 30 ans, le Conseil général assure pour le compte des communes une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement. La loi sur l'Eau de décembre 2006 impose que cette mission soit désormais étendue à la protection de la ressource en eau et à la restructuration et à l'entretien des milieux aquatiques.

Cette assistance technique permettra entre autres, d'aider la commune à l'établissement de la procédure de protection des captages de Fonteline.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil général dont le montant forfaitaire est établi à 417,55 € pour l'année 2009.

• **Convention SDIS :**

M. le Maire fait part au conseil des contacts qu'il a eus avec le Major Cabanne et le chef du centre de secours d'Allègre à propos de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SDIS pour des interventions et des formations de sapeur-pompier volontaire. M. le Maire explique au conseil que la convention a été signée sans subrogation c'est-à-dire que l'agent communal et sapeur-pompier volontaire perçoit en sus de son traitement, les indemnités du SDIS lors des interventions et des formations.

M. le Maire précise qu'il est important pour le SDIS de recruter des agents communaux car ceux-ci sont présents de façon permanente sur la commune et ont une parfaite connaissance des réseaux. Il propose donc au conseil de maintenir la convention en l'état compte tenu de l'incidence financière minime pour la commune au regard des services rendus à la collectivité. Par ailleurs, M. le Maire rappelle que l'agent communal est autorisé à s'absenter sous réserve des nécessités du service et qu'il n'est appelé sur intervention que si l'effectif des pompiers appelés avant lui n'est pas suffisant.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la proposition qui lui est faite et confirme la convention signée au février 2008.

• **Schéma directeur d'assainissement : choix du bureau d'études :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau et assainissement, expose au conseil que trois bureaux d'études ont été consultés pour l'actualisation du schéma directeur d'assainissement qui doit venir compléter le PLU en cours de révision. Sur avis de la commission d'appel d'offres, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'offre la mois-

disante, soit celle du bureau d'études Montorier, de St Etienne-Lardeyrol, pour un montant de 8 000 € HT. Cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau (50%) et le Conseil général (20%).

• **Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine public rue du Château :**

M. le Maire expose au conseil que les propriétaires de l'immeuble sis 9 rue du Château souhaitent acquérir une petite parcelle d'environ 15m<sup>2</sup> située sur l'emprise du domaine public, rue du Château.

M. le Maire explique au conseil qu'il n'est pas favorable à cette transaction dans la mesure où ce terrain pourrait permettre, dans l'avenir, de créer un accès au chemin qui surplombe le parc. Il ajoute que les communes répugnent à aliéner des biens situés appartenant au domaine public et qu'il convient, dans ce genre de situation, de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts privés. Il propose donc au conseil d'accorder aux requérants une autorisation d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable.

Plusieurs conseillers font remarquer qu'une cour privée jouxte la parcelle en question et qu'il sera par conséquent difficile d'obtenir un passage jusqu'au chemin qui longe le parc.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil décide par 9 voix pour, 4 contre (Jean-Luc Fraisse, Marcel Meyssonier, Eric Jacob et Bruno Christophe) et 1 abstention (Patricia Payet) de céder une parcelle d'environ 15m<sup>2</sup> sise sur l'emprise du domaine public au droit du n°9 rue du Château à M. Gidon Alain et Melle Séguda Coralie. Le prix de cession sera arrêté ultérieurement. Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge des acquéreurs.

• **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG :**

M. le Maire expose que la convention liant la collectivité avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive ne sera plus applicable au 31 décembre 2009. Une nouvelle convention doit être signée avec le CDG pour pouvoir bénéficier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, des services de la médecine préventive.

Cette convention prévoit un forfait de 35 € par an et par agent et un examen médical tous les 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer avec le CDG la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive.

• **Avis sur l'avant projet de la nouvelle charte du Parc naturel régional Livradois-Forez :**

M. le Maire rappelle au conseil que le PNRLF doit réviser sa charte afin de conserver son label et de fixer les orientations du Parc pour une nouvelle période de 12 ans (2010-2022). La réflexion porte notamment sur la valorisation durable des ressources humaines, économiques et environnementales. Le conseil rappelle la qualité et l'importance des actions menées par le Parc sur le territoire de la commune. Il apporte notamment son soutien logistique et financier sur des projets touristiques, scolaires et patrimoniaux.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet de la nouvelle charte ;
- de renouveler son adhésion au Parc ;
- de demander au Conseil général de la Haute-Loire de renouveler son adhésion.

• **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées :

- B-502, sise 7 rue du Château,
- A-1091 et A-1092, sises à Sarzols,
- D-1094, sise Sauzet.

**2- Informations sur l'activité de la CCPA :**

Une réunion du bureau aura lieu le 19 août. A cette occasion, des précisions seront demandées sur les fonctions de l'agent de développement qui pourrait être recruté.

**3- Informations de la municipalité :**

**Carrière de Pinet :** le dépôt de déchets inertes est dorénavant fermé. La commune doit trouver rapidement une alternative. Toutes les propositions seront les bienvenues.

**Fêtes d'été :**

- **Fête du 14 juillet :** le repas organisé par le handball club a rencontré un franc succès, ainsi que le feu d'artifice et le bal des pompiers qui ont suivi.
- **Alègre médiéval :** les fêtes médiévales ont connu cette année encore, une belle réussite. La foule était au rendez-vous, beaucoup de personnes sont venues de loin pour assister aux manifestations. Le conseil tient à remercier tous les membres de l'association pour l'organisation des fêtes, pour la qualité des spectacles et des animations offerts et pour leur dévouement.
- **Fête de la Neira :** elle a dû être déplacée au dimanche 16 août. De nombreuses manifestations animeront la journée : marché de produits fermiers et artisanaux, randonnée avec le troupeau, exposition, repas, travail du berger, des chiens et des brebis noires et démonstration de tonte.

- **Vide-grenier du 23 août** : il aura lieu le 23 août ; on espère qu'il rencontrera également un beau succès. Delphine Montchicour, chanteuse et musicienne, animera le vide-grenier en matinée.

Séance levée à 22h30.

Prochaine réunion le vendredi 04 septembre.